



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 43 de l'ordre du jour

**Nécessité de lever le blocus économique, commercial
et financier imposé à Cuba par les États-Unis
d'Amérique**

Lettre datée du 25 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale du quinzième Forum de la société civile cubaine contre le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 12 octobre 2018 à La Havane (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Anayansi **Rodríguez Camejo**



Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2018 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Déclaration finale du quinzième Forum de la société civile cubaine contre le blocus

La Havane, le 12 octobre 2018

Nous, les représentants et représentantes d'organisations de la société civile cubaine, appuyés par des organisations régionales et internationales sises à Cuba, des acteurs et des organisations à vocation sociale, des institutions religieuses, fraternelles et nationales, réunis à l'occasion du quinzième Forum de la société civile cubaine contre le blocus, déclarons ce qui suit :

1. Nous déposons à nouveau plainte contre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au motif qu'il maintient le blocus économique, commercial et financier contre notre pays, persistant ainsi dans l'application exhaustive de l'intégralité de sa politique.
2. Nous soutenons le Gouvernement cubain, qui exige du Gouvernement des États-Unis qu'il lève, de manière unilatérale et inconditionnelle, le blocus imposé à Cuba, conformément aux normes du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies.
3. Nous dénonçons le durcissement du blocus suite à la signature, par le Président Donald Trump, en juin 2017, du Mémoire présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, et à l'adoption, en novembre 2017, par le Département du trésor, le Département d'État et le Département du commerce des États-Unis, de règles et dispositions qui ont affaibli les possibilités déjà limitées qu'ont les entreprises des États-Unis de commercer avec Cuba et restreint davantage le droit des citoyens des États-Unis de voyager à Cuba.
4. Nous réaffirmons le droit du peuple cubain à disposer de lui-même pour bâtir son propre système politique, économique et social, sans avoir à subir d'ingérence extérieure, et faisons part de notre décision de continuer d'édifier une patrie socialiste, prospère, viable indépendante et souveraine.
5. Nous réaffirmons que le blocus est une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme de toutes les Cubaines et de tous les Cubains, qu'il est qualifié d'acte de génocide en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, et qu'il constitue un acte de guerre, conformément à la Convention de Londres de 1905.
6. Nous soulignons que le blocus entrave la coopération internationale et limite considérablement l'exercice par le peuple cubain de son droit au développement, car il entraîne pour les familles cubaines des privations et des souffrances, et a une forte incidence humanitaire, notamment dans le domaine de la santé ; il représente également un obstacle à la libre circulation des universitaires, des scientifiques et des spécialistes, qui permettrait d'ouvrir davantage les échanges de connaissances dans les différents domaines de coopération.
7. Nous soulignons que le blocus rend difficile la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
8. Nous exigeons qu'il soit mis fin aux mesures de persécution visant à empêcher Cuba d'entretenir des relations économiques et financières internationales avec des

entités de pays tiers, lesquelles témoignent du caractère extraterritorial de la politique du blocus.

9. Nous exhortons les citoyens des États-Unis et les organisations de la société civile animées du même esprit que nous et présentes aux États-Unis à continuer de soutenir le peuple cubain pour qu'il soit mis un terme à cette politique obsolète et injuste, qui porte préjudice à l'évolution naturelle des relations entre nos peuples.

10. Nous saluons le rôle joué par les mouvements de solidarité envers Cuba et les organisations non gouvernementales du monde entier pour ce qui est de condamner le blocus et les remercions de soutenir la revendication du peuple cubain, qui exige qu'il soit immédiatement mis fin à cette politique hostile.

11. Nous soutenons la présentation, durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et demandons à la communauté internationale de soutenir cette noble cause.
